



INSTITUT DE FRANCE
Académie des sciences

Délégation à l'Education et à la Formation

Prix Lycée Enseignement Scientifique de l'Académie des sciences 2022

Intitulé

Les Prix Lycée *Enseignement Scientifique* décernés par l'Académie des sciences ont pour but de mettre chaque année en lumière des établissements où un travail collectif dans la mise en place de *l'Enseignement scientifique* du baccalauréat général (BO du 22 janvier 2019 et du 25 juillet 2019) a conduit à des réalisations exemplaires au regard de l'esprit de cet enseignement et pouvant inspirer d'autres établissements.

Les Prix décernés concerneront les réalisations des établissements en classes de Première et de Terminale.

Trois Prix au maximum et dans la mesure où la qualité des dossiers le permettra, chacun de 2000 €, seront décernés lors d'une séance publique se tenant dans les locaux de l'Institut de France, au cours de l'année scolaire suivante.

Les critères d'attribution sont les suivants.

1. Le prix est décerné à un établissement d'enseignement général pour un travail collectif ayant impliqué de nombreux acteurs : par exemple, le chef d'établissement et son équipe de direction, le groupe de professeurs scientifiques ayant assuré cet enseignement -mathématique, sciences physiques et chimiques, sciences de la vie et de la Terre, sciences de l'ingénieur, informatique, économie, des professeurs d'autres disciplines y ayant éventuellement collaboré (histoire-géographie, philosophie, SES, professeurs documentalistes), et d'autres éventuels partenaires extérieurs.
2. La répartition des élèves dans les classes où cet enseignement a été dispensé a favorisé le brassage, autour des sciences, d'élèves de spécialités et sensibilités différentes.
3. La répartition des heures de cours entre professeurs n'a pas été exclusivement fondée sur leur discipline d'origine mais a reposé également sur une prise en charge collective qui dépasse les frontières disciplinaires.
4. Une attention toute particulière a été portée à la qualité des projets expérimentaux et numériques.
5. Les dimensions historiques, épistémologiques et sociétales, incluant le rôle et la place des femmes en sciences, seront particulièrement prises en compte ainsi que leur mise en œuvre dans les classes.

Le dossier de participation au Prix sera transmis par le chef d'Établissement à l'Académie des sciences. Son format est laissé libre pourvu qu'il soit composé d'un texte synthétique de présentation de 4-5 pages et éventuellement de documents annexes tels que photos, vidéos ou autres. Son contenu devra éclairer le jury sur la façon dont l'ensemble des points précédents a été pris en compte. Seules les candidatures pour les lycées n'ayant pas déjà obtenu ce Prix seront recevables.

Le dossier est attendu sous forme numérique, à l'adresse suivante : sophie.lageat@academie-sciences.fr.

Le dossier devra être reçu avant le 10 mai 2022.

Composition du jury

- Un Secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences ou son représentant.
- Le Délégué à l'éducation et à la formation ou son représentant.
- Un membre pour chacune des huit sections et de l'intersection de l'Académie, de préférence faisant partie du Comité d'enseignement des sciences.
- D'une à trois personnalités extérieures à l'Académie des sciences choisies parmi les Associations de professeurs et les Inspecteurs Généraux.
- Une personnalité qualifiée choisie parmi les CAST (correspondant académique pour les sciences et technologies au sein d'un rectorat).

Constitution du jury

- Les membres de chacune des huit sections et de l'intersection de l'Académie sont proposés par le délégué de section sur demande du Bureau de l'Académie. Chaque section et l'intersection des applications des sciences proposent un suppléant.
- Les personnalités extérieures à l'Académie des sciences sont choisies dans le domaine des mathématiques, de la physique-chimie, des sciences de la vie et de la Terre et de l'informatique et de l'économie.